

## ENSEIGNANT EN MILIEU PENITENTIAIRE

<b>IMPLANTATION DES POSTES</b>	<b>CENTRE PENITENTIAIRE DE MOULINS-YZEURE</b>
<b>MISSION</b>	Répondre prioritairement aux différents besoins de formation des personnes incarcérées (circulaire n°2000-169 du 5/10/2000 relative à l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire).
<b>ACTIVITES</b>	<p>La fonction première de l'enseignant en milieu carcéral est l'enseignement avec l'ensemble des tâches y afférant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ participation régulière aux réunions institutionnelles,</li> <li>➤ coopération avec les éducateurs techniques, les personnels socio-éducatifs, les intervenants du GRETA, les associations de formation d'adultes,</li> <li>➤ intervention sur différents sites informatiques, vidéo, bibliothèque...</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Justifier d'une certaine expérience de la formation d'adultes,</li> <li>➤ il est souhaitable d'être titulaire du CAPA-SH option F ou d'un titre équivalent ou de posséder une expérience professionnelle en classe relais ou en formation continue d'adultes.</li> </ul>
<b>MODALITES DE RECRUTEMENT</b>	<p>Les enseignants adressent à la Division du Personnel 1<sup>er</sup> degré un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de circonscription.</p> <p>Ils sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Nomination à titre provisoire